

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE  
Établissement public de coopération intercommunale

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

**FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS**

n° 23-F-273

23-DD-0992	ARMENTIERES ERQUINGHEM-LYS HALLUIN HOUPLINES LA BASSEE RONCQ VILLENEUVE D'ASCQ - Décisions de financement et d'agrément pour les logements locatifs sociaux au titre de l'année 2023
------------	--

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.